

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°127/2021

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt et un, le 23 du mois de décembre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO /Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER /Michaël TRUCCHI /Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / /Katy NICOLAS/ Françoise DAMILANO /Thierry VISSIAN/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Bouabdallah LAFTAS /Philippe JANIN /Véronique MINISCLOUX/

ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra, Catherine DINI par Robert NARDELLI, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Romain BIANCHI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX

ABSENTS : Vanessa BEAUJAUD/Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 16 décembre 2021

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de l'adhésion de la Commune de Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur au 1er janvier 2022 pour les compétences Voirie et Eau/Assainissement, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

SUPPRESSION DE POSTES – BUDGET COMMUNE :

- AGENT DE MAITRISE : 3
- AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL : 1
- ADJOINT TECHNIQUE : 5
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE : 1 (départ à la retraite)

CREATION DE POSTES – BUDGET COMMUNE :

- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : 1 (transfert d'un agent du budget Eau/Assainissement en disponibilité)
- CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ADMINISTRATIF : 1 (remplacement d'un agent parti en mutation)

SUPPRESSION DE POSTES – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT :

- AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL : 2
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : 2
- ADJOINT TECHNIQUE : 1
- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE : 1

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1272021-DE

Reçu le 24/12/2021

Publié le 24/12/2021

AU 1^{ER} JANVIER 2022**TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNE**

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS CREEES	EMPLOIS POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	1
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		18	16
ATTACHE PRINCIPAL	A	2	2
REDACTEUR	B	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1ER CL	B	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	6	5
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CL	C	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CL	C	6	6
FILIERE POLICE		1	1
GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL	C	1	1
FILIERE TECHNIQUE		24	22
ADJOINT TECHNIQUE	C	4	4
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CL	C	6	6
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CL	C	2	1
AGENT DE MAITRISE	C	6	6
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	6	5
FILIERE SOCIALE		1	1
AGENT SPEC. PPAL 1ERE CL	C	1	1
FILIERE CULTURELLE		1	1
AGENT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CL	C	1	1
FILIERE ANIMATION		1	1
ADJOINT D'ANIMATION PPAL 2EME CL	C	1	1
		47	43

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1272021-DE
Reçu le 24/12/2021
Publié le 24/12/2021

TABLEAU DES C.D.D. DE DROIT PUBLIC

GRADES	EMPLOIS CREES	EMPLOIS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE – Cat C	3	2
FILIERE TECHNIQUE – Cat C	1	0

TABLEAU DES CONTRATS AIDES DE DROIT PRIVÉ

	EMPLOIS CREES	EMPLOIS POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	4	3
FILIERE TECHNIQUE	9	7
	16	14

**MODIFICATIONS LIEES AU TRANSFERT DE COMPETENCES
AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS****COMPETENCE PETITE ENFANCE**

La Commune de Drap ayant adhéré au 1^{er} janvier 2022 à la Métropole Nice Côte d'Azur, elle s'est retiré de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Au sens de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie du service chargé de sa mise en œuvre.

Ce transfert de compétences deviendra effectif le 1^{er} janvier 2022.

La Commune de Drap a souhaité adhérer au SIVOM Val de Banquière et procéder au transfert de la compétence Petite Enfance.

A ce titre, 18 agents de la Communauté de Communes des Paillons étant impactés pour la compétence Petite Enfance, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1272021-DE

Reçu le 24/12/2021

Publié le 24/12/2021

○ CREATION DE POSTES AU 1^{ER} JANVIER 2022

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Médico-sociale	Agent Social	7	2 1 à temps non complet (17h30 hebdomadaires)
	Infirmière en soins généraux de classe normale	0	1 à temps non complet (17h30 hebdomadaires)
	Auxiliaire de puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	1	0
	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	0	1 en CDI 2
Sociale	Educateur de Jeunes Enfants	1	0
Technique	Agent de Maîtrise	1	0
	Adjoint Technique	0	1

Les agents étant transférés au 1^{er} janvier 2022 au SIVOM Val de Banquière, il convient de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

○ SUPPRESSION DE POSTES AU 1^{er} JANVIER 2022

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Médico-sociale	Agent Social	7	2 1 à temps non complet (17h30 hebdomadaires)
	Infirmière en soins généraux de classe normale	0	1 à temps non complet (17h30 hebdomadaires)
	Auxiliaire de puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	1	0
	Auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	0	1 en CDI 2
Sociale	Educateur de Jeunes Enfants	1	0
Technique	Agent de Maîtrise	1	0
	Adjoint Technique	0	1

COMPETENCE SPORT

La Communauté de Communes du pays des Paillons et la commune de Drap ont décidé de transférer le stade intercommunal situé sur la commune de Drap à la Commune de DRAP.

Un seul agent titulaire, actuellement employé à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes du Pays des Paillons à hauteur de 50 % et par la Commune de Drap à 50 %, il convient de modifier le temps de travail de cet agent à la Commune de DRAP

Filière	Grade	Titulaire	Contractuel
Technique	Adjoint Technique	1	0

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1272021-DE

Reçu le 24/12/2021

Publié le 24/12/2021

	Principal de 1 ^{ère} classe	(Modification du temps de travail : temps complet)	
--	---	--	--

après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De Créer 18 postes pour le transfert des agents de la Communauté de Communes du Pays des Paillons affectés à la PETITE ENFANCE au 1^{er} janvier 2022
- De supprimer, au 1^{er} janvier 2022 ,18 postes suite au transfert des agents au SIVOM Val de Banquière
- De modifier le temps de travail d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 23

Absents : 4

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 23 /12/2021
et publication en mairie le : 23/12/2021